

CAHIER DES CHARGES
APPEL À PROJET « ATELIERS MUNICIPAUX DE THEATRE »
VILLE DE LOURDES
SAISON 2023 -2024

La ville de Lourdes développe sur son territoire une politique culturelle qui tisse des passerelles entre « culture et démocratie », et se déploie au travers de sa saison culturelle et des actions culturelles menées. Le développement de la pratique pour le plus grand nombre par l'accès à la pratique artistique amateur est un axe que la ville souhaite renforcer dès 2023, afin de venir étayer l'offre existante. L'atelier municipal d'arts plastiques rencontre en effet d'ores et déjà un fort engouement.

A compter de septembre 2023, la ville souhaite mettre en place de manière durable des ateliers de pratique théâtrale amateur, à destination des enfants, des jeunes et des adultes. Ces ateliers, au contenu pédagogique de qualité, seront en lien avec les autres actions culturelles engagées dans la cité et se préoccupent de l'accès de tous les publics à la pratique.

Objet

Animer des ateliers permanents de théâtre à Lourdes à destination des enfants, des jeunes et des adultes habitant Lourdes.

Déroulement du projet :

Le projet se déroulera en deux temps :

> Un premier temps de sensibilisation au théâtre sera organisé sur les quartiers de la politique de la ville durant l'été 2023 afin de toucher des publics qui ne viendraient pas nécessairement seuls vers la pratique du théâtre.

Cette sensibilisation sera co-construite avec la ville de Lourdes (centre social et service culture), le GIP Politique de la ville et les associations présentes sur ces quartiers.

Durée : deux demi-journées

> A compter de septembre 2023, jusqu'en juin 2024, le(s) prestataire(s) animera(ont) des ateliers de théâtre selon les modalités suivantes

1 atelier enfant (8/11 ans) ; 1 atelier jeune (12/17 ans) ; 1 atelier adulte

Modalités pratiques

- Lieu : la ville s'engage à mettre à disposition à titre gracieux l'Espace Mengelatte aux horaires prévus ci-dessous.

- Créneaux horaires disponibles :

Cours enfants 7/10 ans : durée d'1 h, le mercredi matin

Cours collégiens/lycéens : durée de 2 h, le jeudi à partir de 17 h 30

Cours adultes : durée de 2 h, le mercredi à 20 h

Entre 8 et 12 personnes par atelier

- Nombre total d'ateliers sur l'année (hors vacances scolaires) par créneau : 30 + un temps public de restitution

- Période de mise en œuvre des ateliers permanents : du 18 septembre 2023 à fin juin 2024

Engagement du prestataire

Le(s) prestataire(s) retenu(s) s'engage(nt) à :

- Assurer le(s) atelier(s) tels que prévu(s) dans le cahier des charges

- Transmettre un bilan annuel quantitatif et qualitatif à la ville de Lourdes

Modalités d'exécution

La contractualisation se fera par une convention conclue entre la ville de Lourdes et le(s) prestataire(s).

La convention est conclue pour une durée de un an à compter de juillet 2023 et pourra donner lieu à reconduction.

Modalités financières

La rémunération horaire du prestataire est fixée sur la base suivante :

- 55 € TTC ou net / heure

- 300 € TTC ou net sur l'atelier délocalisé de sensibilisation sur les quartiers (deux demi-journées)

La prestation sera rémunérée à échéance de chaque trimestre, sur présentation d'une facture via la plateforme chorus pro.

Réception des projets

Les prestataires intéressés sont invités à envoyer leur proposition avant le 31 mars 2023 par mail à :
culture@ville-lourdes.fr

La proposition devra comporter :

- une présentation de l'intervenant et de ses expériences d'enseignement artistique

- le contenu de l'atelier (ou des ateliers) prévu(s)

- un budget prévisionnel